



**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES CATÉGORIES AU TITRE
DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR TOGO

La communication ci-après, datée du 13 décembre 2017, est distribuée à la demande de la délégation de Togo pour l'information des Membres.

Togo présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre de lignes directrices sur la publication des renseignements liés au commerce. Examen et mise à jour sur Internet, en temps opportun, des renseignements liés au commerce par les organismes compétents. Création d'un portail d'informations commerciales. Renforcement des capacités institutionnelles.
Article 1:3	Points d'information	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 2:2	Consultations	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 3 Décisions anticipées					
		B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	A	-	-	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du document stratégique pour le développement du paiement par voie électronique. • Développement de solutions de paiement électronique par toutes les banques. • Mise en place des dispositifs d'accompagnement technique et financier dans les filières numériques liées au commerce électronique (la formation, la recherche). • Amélioration des fonctionnalités actuelles du GUCE. • Mise en place des incubateurs ou des Startup liés à l'e-commerce. • Amélioration de la qualité de la connexion internet.
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 7:4	Gestion des risques	C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Création et équipement de la direction de la gestion des risques. • Formation du personnel de la direction de la gestion des risques.
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une Étude sur le temps moyen nécessaire à la main levée (guide permettant de mesurer le temps moyen nécessaire pour la main levée des marchandises).
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et renforcement du Cadre de Partenariat Privilégié (CPP). Renforcement des capacités du secteur privé. Former les opérateurs économiques. Mise à niveau des capacités des opérateurs vers le CPP.
Article 7:8	Envois accélérés	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 7:9	Marchandises périssables	A	-	-	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des textes créant et organisant les contrôles conjoints le guichet unique aux frontières. Création des guichets uniques avec des infrastructures adéquates. Révision des formalités et processus actuels relatifs au passage à la frontière des marchandises à l'import-export et au transit. Recrutement d'un cabinet spécialisé pour élaborer le manuel de procédure harmonisé au niveau des frontières. Interconnexion des autres unités de douanes (postes et brigades situés à l'intérieur) aux systèmes douaniers. Formation et sensibilisation des agents des organismes présents aux frontières aux nouvelles pratiques liées à la coopération.

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 9 Mouvement des marchandises sous contrôle douanier destinées à l'importation					
		B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 10:5	Inspection avant expédition	C	30 novembre 2019	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents de douanes sur la technique de gestion du scanner. • Transfert de compétence (Cotec, Cotecna) aux agents des douanes. • Formation des agents de la division de la valeur et de la tarification.
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	B	12 novembre 2020	À déterminer	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
		C	30 novembre 2019	À déterminer	Analyse d'un système efficace de transit en construisant: <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un port sec pour le transit. • Construction des magasins pour les marchandises en transit. • Construction des aires de stationnement pour les véhicules en transit.
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-